

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 MAI 2017 – 20h30

## Salle de la Vaquelotte

### COMPTE RENDU

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| Nombre de conseillers en exercice | 38         |
| Nombre de conseillers présents    | 25         |
| Nombre de votants                 | 30         |
| Date de la convocation            | 2 mai 2017 |

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le dix du mois de mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni Salle Jules Ferry, à Vicq sur Mer, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire.**

**PRESENTS :** M. Richard LETERRIER (Maire), Brigitte ALIX, Germain ALIX, Antoine AMBROIS, Claude AUGÉARD, Angéline BERTOT, Fabrice CORNICARD, Marc DANNEVILLE, Eric DELAUNEY, Laurent FOUQUET, Isabelle GABRIEL, Patrick GAUTIER, Alfred GIMENEZ, Cécile JEANNE, Pierre JOUNOT, Jean-Noël LARONCHE, Annie LECONTE, Jean-Louis MATELOT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAI, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Daniel SAUVEY, Arlette VALOGNES

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR :** Annie BACON (pouvoir à Patrick GAUTIER), Laurent BLED (pouvoir à Daniel SAUVEY), Marc COCHETEUX (pouvoir à Bernard POTTIER), Bertrand LECONTE (pouvoir à Jean-Louis MATELOT), Jean-Pierre ROMANET (pouvoir à Michel PONTUS)

**ABSENTS EXCUSES :** Francis DISS, Dominique LEGOUPIL

**ABSENTS :** Johanna BRUNET, Nicolas DA GRAÇA, Carine LEE, Laurent POUHIER, Lydie POUHIER, Maurice POUTAS

**Secrétaire de séance :** Michel NICOLAI

M. le Maire ouvre la séance et s'excuse auprès du conseil municipal pour le changement de salle.

Le compte-rendu du conseil du 12 avril 2017 est validé.

#### **1/ Gestion de la parcelle A 274 « Les Maresquiers »**

M. le Maire remercie Mme Ludivine GABET, Garde du Symel, de sa présence et lui laisse la parole pour présenter au conseil le plan de gestion de la parcelle A 274.

Cette parcelle est située au Nord de Renouville, sur la commune déléguée de Cosqueville et a été achetée par la commune pour résoudre un problème d'inondation. Parcelle en forme de L. La partie Nord de la parcelle se trouve en zone Natura 2000 et ZNIEFF 2.

Suite à l'acquisition, des aménagements du chemin ont été effectués, notamment un gros débroussaillage et la création d'un creux. Un patrimoine important a été mis à jour : présence d'une source, muret en pierre, pont étroit...).

La question qui se pose est de savoir comment le mettre en valeur.

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de pilotage.

Se portent volontaires : Bernard POTTIER, Fabrice CORNICARD, Daniel SAUVEY, Patrick GAUTIER, Isabelle GABRIEL, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Arlette VALOGNES. Un courrier sera envoyé au SYMEL pour demander la présence de Ludivine GABET en tant qu'experte.

#### **2/ Subventions 2017**

Après étude des dossiers de demandes de subventions et dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2017, M. le Maire propose de procéder à l'attribution des subventions aux associations selon la liste ci-dessous :

| <b>ASSOCIATIONS</b>    | <b>MONTANT ALLOUE</b> |
|------------------------|-----------------------|
| Panier du Val de Saire | 150.00€               |
| Musikensaire           | 40.00€                |
| Saint Pierre Badminton | 40.00€                |

|   |         |
|---|---------|
| Pointe Cotentin Basket                              | 40.00€  |
| ASPC  | 40.00€  |
| Handball Saint-Pierre                               | 40.00€  |
| Tennis Saint-Pierrais                               | 40.00€  |
| Judo Saint-Pierrais                                 | 40.00€  |
| Association de parents d'élèves de Fermanville      | 150.00€ |
| Amicale des écoles publiques de Saint-Pierre-Eglise | 150.00€ |
| OGEC Notre Dame                                     | 150.00€ |

M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 40€ au lieu de 30€ aux associations sportives et culturelles ayant déposé leur demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 1 abstention, approuve l'attribution des subventions proposées ci-dessus.

### **3/ Procédure de biens sans maître**

Une demande de renseignements a été adressée à Monsieur Louveau, trésorier de Saint-Pierre-Eglise concernant la parcelle section B 604 sur la commune déléguée de Cosqueville.

M. le Maire informe le conseil municipal que sa réponse atteste que la taxe foncière de cette parcelle, d'une superficie de 64 m<sup>2</sup>, a une valeur trop faible pour qu'une taxe foncière soit émise et ce, depuis de nombreuses années.

De plus, après concertation des services de la publicité foncière, les deux derniers héritiers connus, sont M. Michel CARRÉ, décédé le 12 août 1971 et Mme Marguerite CARRÉ née MENARD, décédée le 24 décembre 1983.

Il propose au conseil d'opter pour la procédure de biens sans maître qui nécessitera l'avis de la commission des impôts directs et la prise d'un arrêté. Le délai devrait être de six mois environ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de démarrer la procédure de biens sans maître.

### **4/ Indemnité de gardiennage**

Tous les ans, une circulaire fixe un plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales.

Avec la création de la commune nouvelle, la question s'est posée de savoir si l'indemnité devait être versée en fonction du nombre d'églises ou pas.

Après avoir consulté le bureau en charge du Culte (Ministère de l'Intérieur), il en résulte qu'une indemnité de 120.97€ peut être versée à toutes personnes en retour de services rendus (ouverture et fermeture d'églises, entretien...).

### **5/ Réunion d'information MIMO**

Une antenne a été installée à Réthoville depuis environ 1 mois pour permettre la réception d'internet. Cette antenne permet la réception dans un rayon de 7 km à la ronde.

Une réunion d'information par le prestataire est prévue le 15 juin, Salle de la Vaquelotte à 18h30.

## 6/ Informations sur la Communauté d'Agglomération

Toutes les informations et les comptes-rendus de la Communauté d'Agglomération sont mises en ligne sur le site internet de la commune.

## 7/ Travaux en cours

Les dalles en béton ont été coulés à Réthoville pour permettre la pose des tables de pique-nique. Les cailloux dans les chasses seront mis à compter du 15 mai 2017.

## 8/ Dates à retenir

- Elections législatives : 11 et 18 juin
- Prochain conseil municipal : 14 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus par les membres du conseil municipal.



